

Des étudiants du Lycée Carriat au Conseil des prud'hommes

L'un des axes de la formation des étudiants du BTS Comptabilité Gestion est le droit social. Dans ce cadre, les étudiants ont assisté mardi 16/11/21 à une séance du conseil des prud'hommes, section encadrement.

La greffière nous a exposé le fonctionnement de cette juridiction avec notamment l'amélioration des délais de traitement des dossiers à la suite de la réforme de la procédure prud'homale du 20/05/2016 visant à réduire les délais de traitement des affaires et désengorger les Tribunaux.

Les étudiants ont pu échanger avec les « juges » (conseillers prud'homaux), salariés et chefs d'entreprises, sur la difficulté de leur tâche. En effet, à l'écoute de la plaidoirie des avocats de chacune des parties, il est difficile de trancher pour l'une ou l'autre des parties car, aux règles de droit s'ajoutent des éléments de contexte et de l'affectif, ce qui fut le cas pour les deux affaires traitées :

1. L'une des affaires s'appuie sur un contexte difficile (plainte pour violence verbale d'un dirigeant envers un cadre). Ce cadre argumente que son licenciement a pour cause cette plainte. De son côté, l'entreprise avance des fautes objectives commises par ce salarié pour le licencier. Qui a raison ?
2. L'autre affaire est une cadre qui a été licenciée. La teneur de ce conflit peut se résumer à la problématique suivante : un management musclé peut-il être reconnu comme un harcèlement ?

Le conseil des prud'hommes est une juridiction intéressante et enrichissante à découvrir, accessible à chacun de nous (les séances sont publiques). N'hésitez pas à y aller !